

**COMMUNE de CREPOL
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Approbation de la modification simplifiée n°1

Objet : caractère exécutoire de l'acte

Nature et date de l'acte : Délibération du Conseil Municipal du 24 février 2020

Date de transmission au Préfet : 25 février 2020 compété le 2 mars 2020

Mesures de publicité:

- Affichage en mairie : à compter du 25 février 2020
- Insertion dans la presse : 27 février 2020

Contrôle de légalité:

- Date de la lettre au maire : /
- Observations : /

Date à laquelle la délibération devient exécutoire:	2 mars 2020
--	--------------------

Pour le Chef du Service Aménagement du
Territoire et Risques
Le Responsable de l'unité territoriale

signé Tanguy QUEINEC